

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt et un, le vingt juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs Daniel, Gille, Maugez, Maron, Hédin, Mesdames Bellu, Parmentier, Bellay.

ABSENTS : M. Ferdoelle (*pouvoir à Mme Bellu*), Mme Triboulet (*pouvoir à M. Gille*), M. Beeuwsaert (*pouvoir à M. Maugez*), M. Renard (*pouvoir à M. Daniel*), M. Péron, Mme Dewulf, M. Boucher.

Madame Parmentier est nommée secrétaire de séance.

Procès-Verbal 5.2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 11 Juin 2021. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour : Décision modificative N°3 Commune Budget Primitif 2021. Le Conseil municipal donne son approbation.

Début de séance à 20h30.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG60 :

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion a engagé une consultation en vue de souscrire, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour les collectivités du département, un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

A l'issue de la procédure, le marché a été attribué à la compagnie SHAM avec l'intermédiaire du courtier SOFAXIS. Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition faite par la compagnie SHAM/SHAM VIE et d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de l'Oise.

ADOPTION DE LA MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :

Le Conseil Municipal est sollicité pour valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes pour leur mise en conformité.

Le Conseil Municipal prend connaissance des documents annexés « des statuts communautaires » et « règlement intérieur »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

CONFIRMATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT AVEC OPERATION :

Lors de l'envoi dématérialisé du budget primitif assainissement M49, le paramétrage du logiciel n'a pas permis de générer l'envoi du vote avec opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme avoir procédé au vote du budget assainissement M49 2021, en date du 13 avril 2021, avec l'opération 0016 « mise aux normes station d'épuration ».

CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE :

Le contrat de stagiairisation de l'Adjoint Technique arrivant à son terme le 31 Août 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de titulariser ce dernier.

L'ensemble du Conseil Municipal estime que Monsieur Laurent PATINO donne entière satisfaction dans le cadre de son travail et décide de titulariser l'Adjoint Technique à compter du 1^{er} septembre 2021.

DECISION MODIFICATIVE N°3 COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2021 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Budget Primitif 2021, le Conseil Municipal a inscrit un montant pour l'achat d'un gyrobroyeur déporté en déduisant le rachat de l'ancien matériel.

Lors du règlement de l'achat du nouveau gyrobroyeur, la Perceptrice a indiqué devoir payer la totalité de la valeur de ce dernier et procéder à l'émission d'un titre pour le rachat de l'ancien matériel soit la somme de 2 160€. Il y a donc lieu de prévoir une décision modificative pour l'achat du gyrobroyeur établie comme suit :

- Article 60618 (dépenses de fonctionnement) : - 2 160,00 €
- Article 21578 (dépenses d'investissement) - Opération 30 (achat gyrobroyeur) : + 2 160,00 €.

La modification budgétaire n'impactant pas la comptabilité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative sur le Budget Primitif 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de faire appel à un Agent d'Entretien via l'association NOOE Emploi pour seconder l'Adjoint Technique lors de l'entretien des haies avec échafaudage.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune devra remplacer son logiciel de comptabilité afin de pouvoir répondre à la nouvelle nomenclature comptable qui sera obligatoire dès 2024. Nous avons été retenus Commune test dès 2022.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un livret d'accueil pour les nouveaux habitants, qui a été réalisé par des Pass Permis Citoyen.

Monsieur le Maire propose que la Commune fasse l'acquisition de barnums et qu'une convention soit signée avec les associations pour leur mise à disposition.

Monsieur Maron signale le stationnement de voitures sur le trottoir dans la Grande Rue gênant le passage de piétons qui se voient obligés de marcher sur la route. Monsieur le Maire rappelle qu'il est strictement interdit de se garer sur le trottoir, cela a été signalé à la gendarmerie afin de verbaliser.

Monsieur Gille informe que le sol de l'aire de jeux est de nouveau accessible et sécurisé par la mise en place de nouveaux copeaux de bois. Monsieur le maire en profite pour remercier M. Gille pour la mise à disposition d'engin pour le déchargement du camion et le déplacement des « Big-Bag »

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23h15.